

Edito

Le 15 mars 2017, l'UNSA-Ferroviaire réunie en Bureau Fédéral, a pris la décision après consultation de ses adhérents de signer le projet d'accord relatif au Forfait-Jours.

Le Forfait-Jours : ce sont 10 mois de négociations pendant lesquels l'UNSA-Ferroviaire n'a cessé de mettre en avant ses revendications, pour obtenir de l'Entreprise des avancées significatives sur ce projet d'accord.

L'objectif principal de l'UNSA-Ferroviaire : garantir aux agents concernés par le Forfait-Jours l'application d'un nouveau régime de travail, encadré par des mesures permettant de conserver les acquis et obtenir de nouveaux droits.

De nos jours, où le monde et la société deviennent de plus en plus complexes, aucune décision n'est simple à prendre, complètement satisfaisante. Aussi, l'UNSA Ferroviaire a assorti sa validation de réserves, notamment pour souligner la différence entre cadres des Directions régionales et centrales, et les cadres opérationnels.

Lors de la séance plénière du CER du 30 mars dernier, les élus, à l'unanimité,

ont voté contre le projet de transfert de la charge de travail de Centre de Relation Client à Distance (RCAD) de Caen. Intitulé pudique qui cache une réalité bien plus brutale : La FERMETURE définitive de ce centre en laissant 22 agents dans l'incompréhension et le désarroi. Comme le BCC il y a quelques mois les charges de travail migrent sur d'autres régions. Et la direction semble bien passive face à cet exode. Comme nous l'avons suggéré, de nouvelles charges au profit de la Normandie ne pourraient elles pas être envisagées ?

D'autant que les évolutions d'organisation fleurissent. Mais le fruit risque d'avoir un fort gout d'amertume pour les cheminots.

Depuis le 7 mars, Sophie DEMARES est la nouvelle secrétaire adjointe de l'Union Régionale.

Son élection brillante au cours de l'Assemblée Générale atteste d'un parcours syndical reconnu et lui donne toute la légitimité pour assurer cette nouvelle responsabilité.

Laurent.

Union Régionale UNSA Ferroviaire de Normandie

11, rue de Buddicum
76300 Sotteville les Rouen

Tél SNCF : 33.25.85

Fax : 09 58 94 23 13

Tél ext : 02 35 72 74 82

E-mail : ur-normandie@unsa-ferroviaire.org



UNSA Ferroviaire Normandie

+5,17%

L'UNSA, avec 12,49 % des voix, enregistre la plus forte progression. Au regard du scrutin TPE précédent de 2012, l'UNSA est en effet la seule Organisation Syndicale à améliorer son score, en pourcentage (+ 5,17 %) comme en voix (+ 18,5 %).



Projet « bâtiments »

Un vaste projet de réhabilitation du bâtiment où sont actuellement les syndicats, l'URAA et des équipes de l'infra pôle ainsi que le bâtiment en face, est prévu. Des réunions vont avoir lieu au cours de l'année 2017 pour un début des travaux en 2019.

Le projet consiste à réhabiliter les bâtiments 109 et 106 de la toiture au sol. Le but est de regrouper plusieurs équipes (URAA, ULOG, ATN, UO SVS, UO SES HN, ASTI, syndicat) et l'UO circulation Sotteville en un même lieu. Il concerne environ 250 agents pour un coût de 8,6 millions d'euros à l'heure actuelle.

URAA : Unité Régionale d'Approvisionnement et d'Acheminement

ULOG : Unité LOGistique

ASTI : Agence du Service Télécom et Informatique

UO SVS : Unité Opérationnelle Voie Sotteville Vallée de Seine

UO SES HN: Unité Opérationnelle Service Electrique Haute Normandie

Bâtiment 109 4800m2
Bâtiment des syndicats et
de l'infra pôle

Bâtiment 106 1800m2
Bâtiment de l'infra pôle

C2Mi



CER de Normandie

Ancienne école



RCAD Relation Clientèle à Distance

Il existait plusieurs centres RCAD partout en France. La Direction fait le choix actuellement de fermer un certain nombre d'entre eux et d'agrandir certains centres restant. Les sites de Toulon, Nice, Charleville Mézières, Strasbourg vont fermer, et nous sommes également touchés en Normandie avec la fermeture du site de Caen.

Ce projet concerne 22 agents. Ils ne seraient plus que 22 au 01 Juin 2017, 8 au 01 Janvier 2018 et le centre serait fermé au 01 Juin 2018.

Comment pouvoir justifier la fermeture du site de Caen qui faisait partie des trois meilleurs sites de France ? Quand nous posons la question il semble que la réponse soit compliquée pour la Direction... Pour l'UNSA, il semble que le choix de certains sites ne soient pas du tout lié à la performance du site, preuve en est sur Caen, mais à la carrière de certains dirigeants ...

L'entreprise n'a de cesse de se réorganiser de manière irréfléchie sans se soucier de la dimension humaine. Il est illusoire de croire que tous les agents vont accepter une mobilité qui génère des contraintes supplémentaires....

Lors du CE du 30 Mars, les élus ont voté contre ce projet.

Le saviez-vous ?



Le CER de Normandie travaille actuellement sur un vaste projet avec la Mairie de Saint Etienne du Rouvray . Ce projet vise à réaménager toute la zone appartenant actuellement au CER de Normandie repris sur la photo ci contre.

Ce projet prévoit :

- La vente d'environ 13000 m2 de terrain.
- La démolition d'une partie des bâtiments : le logement de la gardienne, le bâtiment pour l'entretien des espaces vert et le stockage du matériel.
- La construction de cinq autres bâtiments : Un bâtiment de menuiserie (association), 10 terrains de pétanques, un bâtiment avec garage et un atelier pour l'entretien du terrain, un bâtiment pour le centre et l'accueil de loisir sans hébergement ainsi qu'une bibliothèque, un bâtiment pour le vestiaire foot, ACCS, vélos, ainsi que du canoë, une salle des fêtes (pour remplacer la salle Pierre SEMARD qui va être démolie), un logement pour la gardienne et enfin un bâtiment pour le club house de pétanque.

Coût total de l'opération plus de 5 millions d'euros

Pour l'UNSA, nous sommes très septiques quant à l'intérêt pour l'ensemble des cheminots sur le territoire normand...d'un tel projet!

Au 01 janvier 2020, la Région Normandie va reprendre la responsabilité des Trains D'Equilibre du Territoire. Elle a donc commandé 40 rames OMNEO PREMIUM qui seront livrées entre le début 2019 et la fin d'année 2021 ainsi que des rames REGIOLIS.

Mr MORIN, président du Conseil régional de Normandie, souhaite que la maintenance de ces rames ne se fasse plus sur Clichy . La Région s'est d'ores et déjà engagée dans le développement d'ateliers adaptés au matériel roulant régional, tout d'abord pour l'accueil des REGIOLIS de Rouen-Dieppe (coût 22 millions euros financés à parts égales par SNCF Mobilités et la Région) et ultérieurement pour accueillir la majeure partie de l'entretien des matériels OMNEO premium à 2 niveaux (coût évalué à 37 millions euros) avec la création d'un nouveau TECHNICENTRE.

Actuellement un plateau commun SNCF Mobilité /Région a été créer pour mener à bien ce vaste projet.



Retour sur l'Assemblée Générale du 07 Mars

Laurent LEGAY secrétaire Général de l'UR Normandie a dressé le bilan moral de l'année 2016; les différentes actions menées au titre du développement syndical. Année 2016 jugée comme une bonne année au niveau des adhésions avec un bilan annuel à plus de 16.

Michel RIVOAL a dressé le rapport financier 2016 qui nous a permis de constater l'amélioration de la situation financière de l'union régionale.

Notre ami Bruno ROBERT en retraite depuis le 31 janvier, nous devons procéder à l'élection au poste de Secrétaire Général Adjoint pour l'UR de Normandie. Après un vote à bulletin secret, Sophie DEMARES (CTMV à l'Infra pôle de Normandie) élue va donc rejoindre notre Union Régionale au poste de SGA. Ce mandat supplémentaire vient valoriser son militantisme avéré.



Catherine DEHONDT (CAD EIM de Normandie) viendra également renforcer l'équipe de l'Union Régionale pour une partie de son temps, nous faisant notamment bénéficier de son expertise dans le domaine RH. D'autre part, Catherine aura en charge au niveau national d'étudier différents accords RH que l'UNSA ferroviaire est amené à négocier avec l'entreprise.



Le 26 Avril les négociateurs de l'accord Forfait Jours, viendront à l'Union Régionale informer les adhérents sur l'application et la mise en œuvre de ce forfait. Si tu es intéressé je te laisse le soin de te rapprocher de l'UR.

N'oubliez pas que votre établissement doit vous fournir les périodes de moindre besoin pour l'année 2017.

La procédure est régit par le RH 0045 et l'indemnité par l'art 53 du RH 131 et le taux à l'annexe 6 du RH 372.

L'indemnité est attribuée à partir du huitième jour pris dans la période de moindre besoin.

Régime de travail

Rappel : l'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail a été signé le 07 juin 2016 par l'UNSA et la CFDT. Cet accord prévoyait les modalités de mise en place des tableaux de service dès le mois de juin 2016 et aussi la création d'un forfait jour pour la fin de l'année 2016. La négociation de cet accord a été un peu plus longue que prévu et ce n'est que le vendredi 17 Mars que l'UNSA ferroviaire et la CFDT ont signé.

La décision de cette signature a été prise suite à un bureau fédéral de l'UNSA ferroviaire à Paris qui a regroupé tous les secrétaires des unions régionales. En Normandie suite aux différents échanges avec nos adhérents, nous ne souhaitons pas signer cet accord. Mais la démocratie au sein de notre syndicat a fait pencher la balance vers la signature. Deux types de forfait voient donc le jour :

Le Forfait Jour

Une période transitoire de 6 mois est accordée à chaque établissement pour mettre en place ce nouveau régime de travail. Les postes pouvant ouvrir le droit au forfait jour doivent être présentés au CHSCT. Attention : si un poste ouvre le droit au forfait jour l'agent a le choix entre les deux régimes de travail : forfait jour ou tableau de service. Le forfait jour est rattaché au poste de travail.

Ce régime est défini sur le périmètre des agents de maîtrise et cadre, et il est réservé aux salariés autonomes dont les activités ne peuvent pas être soumises à un horaire prédéterminé de travail.

Il est lui même scindé en deux régimes :

- Un régime pour les établissements et services opérationnels :

205j + 18 RQ (1 repos/13 jours travaillés) + 104 RP (week end) + 28 Congés + 10 jours fériés

- Un régime pour les directions centrales et régionales :

210j + 10 RQ (1 repos/26 jours travaillés) + 4 congés supp + 104 RP (week end) + 28 Congés + 10 jours fériés

Tableau de service

Ce régime est déjà en place depuis juin 2016.

La durée de travail effectif ne peut excéder 10h par journée de service ou 8h30 lorsque la journée de service comprend plus de 2h30 dans la période nocturne (21h30-06h30) par contre l'amplitude de la journée (c'est à dire avec déplacement) peut aller jusqu'à 12h.

La durée légale du travail est fixée à 35h par semaine. Il est possible de travailler au delà de 35h par semaine de manière programmée sous réserve d'attribuer des jours de RTT

La durée du travail peut être répartie soit à la semaine soit sur une période de référence au semestre.

Les tableaux de service doivent être connus des agents et afficher :

- les directions centrales et régionales :

la durée journalière est fixée à 07h25 (semaine) soit 37h05 + 104RP + 10RQ + 28C+10F

- Les postes de travail des établissements et des entités opérationnelles :

La durée journalière est fixée à 7h45 (semestre) soit une durée annuelle de 1589h + 104RP + 10 RP + 8RU

- Les postes et emplois des établissements et des entités opérationnelles autres

C'est à dire en roulement) :

La durée journalière est fixée à 8h02 (semestre) soit une durée annuelle de 1568h + 104 RP + 14 RP + 14 RU

- Et plus rarement pour certains postes en roulement en établissement et entités opérationnelles : 8h23 ou 8h51 ou 9h23

JE PARS EN RETRAITE ? JE RESTE ADHÉRENT !!

- Je prolonge mon adhésion dans le Secteur (ou Syndicat) Retraités de mon choix.
 - Je reste en contact avec mes anciens collègues.
 - Je continue à militer.
- Je défends ma couverture sociale à la CPR (pension de retraite, maladie).
 - Je défends mon pouvoir d'achat par l'UNSA Retraités.
 - Je défends mes Facilités de Circulation.
- Je reste informé en continu par l'Union Fédérale des Retraités. (Assemblées, Réunions, Magazine, Internet)
- Je paie une cotisation réduite (45 € en 2017) défiscalisée à 66%.

Fret ferroviaire un nouveau plan de relance qui porte mal son nom ...



Un nouveau plan pour relancer le Fret ferroviaire en France a été présenté en fin d'année 2016. Ce plan prévoit :

- 10 millions d'euros par an jusqu'en 2020 afin d'apporter un soutien financier au transport combiné (transport pour le moins chaotique dans un passé récent).
- Le développement du réseau d'autoroutes ferroviaires (Calais/Turin – Alpine – Atlantique). Autoroutes qui rencontrent de nombreuses difficultés techniques, un faible trafic potentiel.

Un programme qualifié d « étonnant » car il repose « sur la promotion du système le plus cher et le moins productif et dont les perspectives de captation de parts de marché routières sont les plus faibles », explique Patrice SALINI, économiste.

L'UNSA ne peut que déplorer ces choix coûteux, dont la stratégie ne vise pas à relancer le Fret mais d'autres intérêts... L'arrivée d'un nouveau président changera-t-elle la donne ? L'écologie sera-t-elle enfin un vrai sujet national ?